Département de l'Ain Arrondissement de Belley

DÉLIBERATION

Canton de Plateau d'Hauteville

DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Tenay

Nombre de Conseillers En exercice	15	L'an deux mil vingt-trois et le trente mars à dix- huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de M. Gaël ALLAIN, Maire.
Présents	14	Etaient présents : M et Mmes G. ALLAIN, C.
Votants	15	SAVOI, N. BOUTEAUD, J-F. BONIN, P.PERSICO,
Absents	1	G.CHARVET, S.CHEVRY, S.BRUN, F.MALARD, M.BOUMIR, S.DELAVY, C.GRABIT, C.TIVEDDU; C.PARDO S.AMOURIQ
		D ate de convocation : 22/03/2023
		Secrétaire de séance : Carlos PARDO
Pouvoirs	1	S.AMOURIQ donne procuration à Carlos PARDO

AFFECTATION DU RESULTAT EXERCICE 2022 BUDGET GENERAL

Délibération N° 22/2023

-- * --

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir pris connaissance des résultats de l'Exercice 2022 du Budget Général qui se présentent ainsi :

SECTION INVESTISSEMENT	EXCEDENT	262 026.28 €
SECTION FONCTIONNEMENT	EXCEDENT	387 099.77 €

Compte-tenu de l'état des restes à réaliser arrêtés ainsi

DEPENSES	70 900.00 €
RECETTES	52 000.00 €

Considérant que le résultat de l'exercice 2022 (excédent de clôture de la section de fonctionnement) doit être affecté par l'assemblée délibérante

- Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, l'affectation du résultat de l'exercice 2022 comme suit :

Reprise de l'excédent d'Investissement 2022	262 026.28 €
en section d'Investissement 2023 (c/001) Affectation du résultat de Fonctionnement 2022 en section	
d'Investissement 2023 (c/ 1068)	350 000.00 €
Reprise du solde de l'excédent de Fonctionnement 2022 en section de Fonctionnement 2023 (c/002)	37 099.77 €

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Belley.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre, les membres présents.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication ou notification

Le 07/104/2023

Le Maire,

C. PARBO Adjont au Main Control
 Control

C. PARIDO

an Maire

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : AFFECTATION DE RESULTAT EXERCICE 2022 BUDGET GENERAL

Date de transmission de l'acte : 07/04/2023

Date de réception de l'accusé de 07/04/2023

réception :

Numéro de l'acte : 22_2023 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 001-210104162-20230330-22_2023-DE

Date de décision : 30/03/2023

Acte transmis par : Gaël ALLAIN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte: 7. Finances locales

7.1. Decisions budgetaires